

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC18

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, après le mot :

« seuil »,

insérer le mot :

« déterminé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.